

## **Profil de la profession**

**Annexe 1 aux directives relatives au règlement  
concernant l'examen professionnel supérieur**

**Experte en analyses biomédicales et gestion de  
laboratoire**

**Expert en analyses biomédicales et gestion de  
laboratoire**

**du 25.09.2013**

## Index

<b>1.1 Commentaires relatifs au profil de la profession et aux compétences à atteindre ...</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Champ de travail et contexte .....</b>	<b>4</b>
Missions et places de travail .....	4
Responsabilité .....	4
Contexte professionnel .....	5
Tendances de développement.....	5
<b>1.3 Processus de travail.....</b>	<b>6</b>
Processus de travail 1: analytique .....	6
Processus de travail 2: gestion de la qualité .....	6
Processus de travail 3: organisation et collaboration .....	7
Processus de travail 4: recherche et développement.....	7
Processus de travail 5: gestion des connaissances et développement de la profession ....	7
<b>1.4 Compétences.....</b>	<b>8</b>
Processus de travail 1: analytique .....	8
Processus de travail 2: gestion de la qualité .....	9
Processus de travail 3: organisation et collaboration .....	10
Processus de travail 4: recherche et développement.....	11
Processus de travail 5: gestion des connaissances et développement de la profession ...	12

## 1.1 Commentaires relatifs au profil de la profession et aux compétences à atteindre

Le présent profil professionnel est basé sur la structure représentée dans la figure ci-dessous.



Figure: structure du profil de la profession

### Champ professionnel et contexte

Les tâches et activités des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral, les acteurs concernés et le contexte du travail sont décrits dans «champ professionnel et contexte».

### Processus de travail

Les processus de travail découlent du champ professionnel et du contexte. Ils décrivent les différents domaines d'activités et les exigences de la pratique professionnelle sous forme de compétences.

### Compétences à acquérir

Les compétences se comprennent comme capacité de gérer avec succès une situation professionnelle. Les ressources nécessaires sur le plan personnel (savoir/connaissances, aptitudes, savoir-faire, comportements et attitudes) sont mises ensemble de manière ciblée et utilisées. Dans le présent profil professionnel, les compétences découlent des processus de travail et correspondent aux exigences de la pratique professionnelle. Les exigences s'orientent au niveau 7 du cadre européen des certifications.

La description des compétences comprend une action et les objectifs qui lui sont associés ainsi que des conditions et moyens dont il faut éventuellement tenir compte. Les exigences du champ de travail nécessitent l'interconnexion des compétences.

## 1.2 Champ de travail et contexte

### Missions et places de travail

Les missions et places de travail des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral sont très variées:

Au laboratoire médical de type B<sup>1</sup> les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la direction professionnelle d'un ou de plusieurs domaines professionnels, voire la direction complète du laboratoire.

Au laboratoire médical de type C et au laboratoire médical privé, ils ou elles assument des tâches de direction en commun avec le ou la professionnel-le du laboratoire avec formation universitaire. Il s'agit de la direction professionnelle et de l'organisation d'un ou de plusieurs domaines professionnels ou de la direction d'un domaine professionnel resp. d'un secteur spécialisé dans un des domaines professionnels.

Dans la recherche biomédicale ou dans l'industrie (surtout diagnostic et technique médicale), ils ou elles assument, en commun avec les universitaires, la direction d'un domaine spécialisé.

Dans le secteur de la gestion de la qualité ils ou elles assument la direction dans un ou plusieurs domaines professionnels.

Dans les filières de formation technique de laboratoire médical pour le titre de TAB dipl. ES ils ou elles assument la direction de la filière et/ou enseignent comme enseignant-e spécialisé-e. Dans les écoles professionnelles ou dans les filières d'autres orientations du domaine de la santé, ils ou elles enseignent des branches spécifiques au laboratoire.

### Responsabilité

Au laboratoire de type B, les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité complète. Au laboratoire de type C et au laboratoire médical privé, ils ou elles assument la responsabilité complète, en commun avec le ou la professionnel-le du laboratoire avec formation universitaire.

Selon le type de laboratoire et/ou l'organisation, la responsabilité comprend:

- les données fournies par le laboratoire et les analyses effectuées en dehors du laboratoire (p.ex. Point-of-Care-Testing), y compris la validation biomédicale, utilisées dans le cadre de la prévention, du diagnostic, de la thérapie et de la recherche biomédicale
- l'assurance qualité et la gestion de la qualité
- la gestion des fournitures ainsi que des instruments et appareils
- la gestion des postes de frais du laboratoire
- l'entretien et le codéveloppement du système informatique du laboratoire
- l'application des lois et des principes éthiques selon le profil de labmed suisse et du Code of Ethics de l'International Federation of Biomedical Laboratory Science (IFBLS) dans chaque situation professionnelle.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

Dans les laboratoires médicaux ils ou elles assument la responsabilité complète de l'introduction de nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs, de la formation des étudiant-e-s TAB ES et de tou-te-s les autres stagiaires, p.ex. assistant-e-s en soins et santé communautaire. Ils ou elles sont coresponsables pour la formation des universitaires dans le domaine du laboratoire.

---

<sup>1</sup> Type de laboratoire cf. QUALAB, commission suisse pour l'assurance qualité au laboratoire médical: concept pour l'assurance qualité au laboratoire médical  
[www.qualab.ch/concept\\_f.htm](http://www.qualab.ch/concept_f.htm)

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité d'une formation continue ciblée pour eux- ou elles-mêmes et leur équipe.

### **Contexte professionnel**

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral travaillent dans un contexte complexe soumis à des modifications rapides qui exige une collaboration inter- et intradisciplinaire. Ils ou elles créent les contacts entre les différents acteurs et/ou prennent contact avec eux selon la situation. Les acteurs importants pour le laboratoire médical sont:

- des professionnel-le-s du laboratoire
- des organismes supérieurs, des prescripteurs, des spécialistes de l'industrie et de l'économie
- des universités, hôpitaux universitaires, laboratoires internes et externes
- des prestataires de la formation de la filière technique du laboratoire médical pour le titre de TAB dipl. ES et autres institutions de formation
- des institutions de certification/accréditation, des offices fédéraux
- des spécialistes diplômés du domaine des soins, des professions médico-techniques et médico-thérapeutiques ainsi que des personnes d'autres professions du domaine de la santé
- des médecins, pharmacien-ne-s et autres scientifiques de différents domaines professionnels
- des spécialistes en informatique, membres de professions techniques, administratives ou de l'économie domestique
- des chargés de la sécurité
- des parents et personnes de référence
- des services sociaux.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

### **Tendances de développement**

Le développement rapide des domaines technique et médical ainsi que la législation et les contextes économiques influencent le quotidien professionnel des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral et représentent un grand défi. Les tendances suivantes se dessinent:

- L'introduction de nouvelles technologies et l'automatisation des procédés plus complexes et interdisciplinaires appellent des systèmes informatiques toujours plus performants.
- Le besoin en experts et consultants augmente continuellement. Cela exige le développement et la mise à jour permanente d'algorithmes ainsi que la création de systèmes experts.
- Le développement de la médecine dirigée vers les besoins spécifiques des patient-e-s requiert l'engagement de nouvelles méthodes variées.
- L'attachement de processus du laboratoire à des voies cliniques (Diagnosis Related Groups DRG) exige une collaboration plus étroite avec les clinicien-ne-s, plus particulièrement en ce qui concerne l'indication des tests, le questionnement et le moment de l'examen. Le laboratoire fournit des bases pour le diagnostic et par conséquent des bases pour le décompte des prestations dans le cadre des forfaits par cas.
- Des descriptions de processus et des diagrammes de structures sont de plus en plus demandés dans le cadre de l'assurance qualité.
- L'interconnexion des systèmes de laboratoire internes et de multiples systèmes de laboratoire externes situés dans des lieux différents va en augmentant.

- Le rapide développement dans le domaine de la santé exige une plus grande collaboration intra- et interdisciplinaire.
- Les tâches de direction deviennent de plus en plus complexes, ce qui exige de nouvelles formes d'organisation.

Cette énumération n'est pas exhaustive.

### **1.3 Processus de travail**

Le champ professionnel de l'analytique biomédicale est divisé dans les cinq processus de travail suivants. Il faut les comprendre comme directions d'activités qui se complètent. Ils recouvrent le champ professionnel complet et regroupent les compétences. Ils correspondent à la pratique professionnelle en matière de complexité et de responsabilité.

Processus de travail 1: analytique

Processus de travail 2: gestion de la qualité

Processus de travail 3: organisation et collaboration

Processus de travail 4: recherche et développement

Processus de travail 5: gestion des connaissances et développement de la profession

#### **Processus de travail 1: analytique**

Le processus de l'analytique comporte toutes les étapes qui conduisent à un rapport de laboratoire correct.

Les trois étapes principales sont la préanalytique, l'analytique et la postanalytique.

Il s'oriente vers l'état actuel de la recherche en conformité avec les directives de la législation en vigueur.

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité complète du déroulement correct de la préanalytique, l'analytique et la postanalytique dans un ou plusieurs domaines professionnels.

Ils ou elles portent la responsabilité complète de l'acquisition et de la maintenance des appareils, y compris les systèmes informatiques du laboratoire et de la gestion des fournitures dans leur secteur professionnel, indépendamment du fait qu'ils soient utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire (Point of Care Testing). Ils ou elles tiennent compte des aspects économiques et écologiques.

Ils ou elles assument des tâches spéciales comme expert-e-s professionnel-le-s.

#### **Processus de travail 2: gestion de la qualité**

La gestion de la qualité dans un laboratoire englobe les ressources matérielles et humaines ainsi que toutes les séquences d'un examen de médecine de laboratoire. Le risque potentiel encouru par soi-même ou par autrui est pris en compte dans le quotidien professionnel. La gestion de la qualité répond aux directives législatives et internes à l'établissement ainsi qu'aux prescriptions existantes.

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité complète de:

- l'assurance qualité analytique dans leur domaine professionnel, indépendamment du fait que les analyses soient exécutées à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire (Point of Care Testing)
- la structuration et le développement du système d'assurance qualité du laboratoire et la mise en œuvre des directives qui en découlent
- l'optimisation continue de la qualité des résultats et des processus
- la gestion des erreurs et des réclamations internes au laboratoire.

Ils ou elles participent activement à la procédure de certification et d'expertise (p.ex. accréditation).

### **Processus de travail 3: organisation et collaboration**

Les activités des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral exigent une organisation et une collaboration adéquates à différents niveaux, en tenant compte des conditions cadres légales, économiques et propres à l'établissement.

Dans leur domaine d'activité, les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral sont responsables de:

- la planification, la réalisation et le contrôle du déroulement efficace du service normal et d'urgence et des différentes tâches
- les modalités d'une communication interne et externe durable
- la gestion et l'optimisation de tous les processus en relation avec les missions de l'établissement et le contexte professionnel.

Ils ou elles sauvegardent les intérêts de leur domaine d'activité en tenant compte des besoins de toute l'institution.

Ils ou elles portent la coresponsabilité du développement de l'organisation du laboratoire.

### **Processus de travail 4: recherche et développement**

Le développement des domaines technique et médical ainsi que les données législatives et économiques influencent le quotidien professionnel de l'expert-e en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral.

Ils ou elles portent la coresponsabilité du développement de nouvelles méthodes, analyses et algorithmes/systèmes experts.

Ils ou elles collaborent au renouvellement et aux transformations des installations du laboratoire.

Dans la recherche biomédicale ou dans le secteur de l'industrie ils ou elles portent la coresponsabilité du développement et de l'introduction de nouvelles technologies et appareils.

Ils ou elles collaborent de manière déterminante dans les projets de recherche.

### **Processus de travail 5: gestion des connaissances et développement de la profession**

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral s'occupent de la formation continue ciblée pour eux- ou elles-mêmes et leur équipe.

Dans leur domaine d'activité, ils ou elles sont compétent-e-s pour la formation et l'information ponctuelles et adaptées aux destinataires, à l'intention des différents acteurs.

Ils ou elles sont responsables de la formation pratique des étudiant-e-s TAB.

Ils ou elles possèdent les connaissances professionnelles nécessaires pour enseigner dans leur domaine spécialisé.

Dans des groupes interdisciplinaires et de spécialistes, ils ou elles représentent les intérêts de l'établissement et leurs propres connaissances pour optimiser la qualité.

Dans le domaine public, ils ou elles s'engagent pour la profession.

## 1.4 Compétences

### Processus de travail 1: analytique

#### Processus de travail

Le processus de l'analytique comporte toutes les étapes qui conduisent à un rapport de laboratoire correct. Les trois étapes principales sont la préanalytique, l'analytique et la postanalytique.

Il s'oriente vers l'état actuel de la recherche, en conformité avec les directives de la législation en vigueur.

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité complète du déroulement correct de la préanalytique, l'analytique et la postanalytique dans un ou plusieurs domaines professionnels.

Ils ou elles portent la responsabilité complète de l'acquisition et la maintenance des appareils, y compris les systèmes informatiques du laboratoire et la gestion des fournitures dans leur secteur professionnel, indépendamment du fait qu'ils soient utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire (Point of Care Testing). Ils ou elles tiennent compte des aspects économiques et écologiques.

Ils ou elles assument des tâches spéciales comme expert-e professionnel-le.

#### Compétences

1. Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral créent les conditions pour un déroulement correct de toute l'analytique.
2. Ils ou elles soutiennent et conseillent les TAB dipl. ES et d'autres spécialistes pour la détection et la suppression de problèmes techniques et analytiques qui entravent le processus et la qualité des analyses. En cas de besoin, ils ou elles introduisent les mesures appropriées pour éviter les problèmes et les surveillent.
3. Ils ou elles soutiennent et conseillent les TAB dipl. ES et d'autres spécialistes dans des situations complexes et critiques ainsi que pour répondre à des questions qui exigent des connaissances approfondies. Ils ou elles ordonnent les mesures adaptées à la situation.
4. Ils ou elles contrôlent la validation technique et biomédicale en tenant compte de toutes les données disponibles. Selon la situation, ils ou elles procèdent au controlling des résultats obtenus et évaluent, si les mesures adaptées à la situation ont été introduites correctement. Sur la base des résultats, ils ou elles dispensent des conseils ciblés aux TAB dipl. ES ou au prescripteur.
5. Ils ou elles effectuent des analyses avec des exigences cliniques et techniques complexes et valident les résultats.
6. Ils ou elles garantissent le bon fonctionnement des appareils et des systèmes informatiques du laboratoire. En cas de dérangements, ils ou elles décident des mesures à prendre, en fonction de la situation.
7. Ils ou elles s'informent des tendances de développement dans l'analytique et l'automatisation et évaluent la signification pour leur secteur de fonction et de compétences.
8. Ils ou elles évaluent les possibilités d'utilisation de nouvelles et/ou futures méthodes de test et de l'automatisation et analysent la relation coûts/bénéfices.
9. Sur la base de résultats d'évaluation, ils ou elles décident de l'acquisition de nouveaux appareils et de l'application de nouvelles méthodes dans leur domaine d'activité, indépendamment du fait qu'ils soient utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire (Point of Care Testing).
10. Ils ou elles garantissent la gestion du matériel de consommation en tenant compte des aspects économiques et écologiques.
11. Ils ou elles veillent au respect des consignes de la législation et de l'établissement ainsi que des directives existantes.
12. Ils ou elles décident de faire appel à des spécialistes.

## Processus de travail 2: gestion de la qualité

### Processus de travail

La gestion de la qualité dans un laboratoire englobe les ressources matérielles et humaines ainsi que toutes les séquences d'un examen de médecine de laboratoire. Le risque potentiel encouru par soi-même ou par autrui est pris en compte dans le quotidien professionnel. La gestion de la qualité répond aux directives législatives et internes à l'établissement ainsi qu'aux prescriptions existantes.

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral assument la responsabilité complète de:

- l'assurance qualité analytique dans leur domaine professionnel, indépendamment du fait que les analyses soient exécutées à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire (Point of Care Testing)
- la structuration et le développement du système d'assurance qualité du laboratoire et la mise en œuvre des directives qui en découlent
- l'optimisation continue de la qualité des résultats et des processus
- la gestion des erreurs et des réclamations internes au laboratoire

Ils ou elles participent activement à la procédure de certification et d'expertise (p.ex. accréditation).

### Compétences

13. Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral garantissent l'exécution correcte des contrôles de qualité analytiques, à l'intérieur et à l'extérieur du laboratoire. Ils ou elles contrôlent les résultats avec un sens critique et tirent les conséquences appropriées.
14. Ils ou elles garantissent la structuration et le développement du système d'assurance qualité pour l'optimisation permanente de la qualité des résultats et des processus. Ils ou elles fixent des consignes et veillent à leur mise en œuvre.
15. Ils ou elles prennent les mesures nécessaires dans tous les processus en matière de gestion des erreurs et des réclamations et contrôlent la mise en œuvre ainsi que son effet.
16. Ils ou elles établissent un manuel d'assurance qualité basé sur les consignes et garantissent son application et sa mise à jour permanente. Ils ou elles prennent les mesures nécessaires pour prouver l'application.
17. Ils ou elles créent le système de sécurité, d'hygiène et d'élimination interne au laboratoire et en garantissent la mise en œuvre.
18. Dans le cadre des procédés de certification et de contrôle, ils ou elles établissent les concepts nécessaires. Pour cela, ils ou elles respectent les consignes de la législation et de l'établissement ainsi que les directives professionnelles. Ils ou elles créent le système de gestion de la qualité. Ils ou elles prennent les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des concepts et effectuent le controlling.
19. Ils ou elles veillent au respect des consignes de la législation et de l'établissement ainsi que des directives existantes.
20. Ils ou elles garantissent la documentation selon les directives internes et externes.
21. Ils ou elles contrôlent les propositions d'amélioration quant à leur pertinence et applicabilité et prennent les mesures nécessaires.
22. Ils ou elles décident de faire appel à des spécialistes.

## Processus de travail 3: organisation et collaboration

### Processus de travail

Les activités des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral exigent une organisation et une collaboration adéquates à différents niveaux, en tenant compte des conditions cadres légales, économiques et propres à l'établissement.

Dans leur domaine d'activité, les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral sont responsables de:

- la planification, la réalisation et le contrôle du déroulement efficace du service normal et d'urgence et des différentes tâches
- les modalités d'une communication interne et externe durable
- la gestion et l'optimisation de tous les processus en relation avec les missions de l'établissement et le contexte professionnel

Ils ou elles sauvegardent les intérêts de leur domaine d'activités en tenant compte des besoins de toute l'institution.

Ils ou elles portent la coresponsabilité du développement de l'organisation du laboratoire.

### Compétences

23. Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral organisent le service normal et d'urgence dans les laboratoires médicaux au sein de leur domaine de fonction.
24. Ils ou elles établissent la planification du travail en tenant compte des différents horaires de service.
25. Ils ou elles créent les conditions pour une communication adaptée à la situation, aux interlocuteurs et au facteur temps.
26. Ils ou elles définissent des procédés administratifs et donnent des directives en tenant compte des consignes de l'établissement et de la législation.
27. Ils ou elles évaluent et justifient les besoins en ressources, fournissent les ressources nécessaires et les utilisent de manière optimale. Ils ou elles garantissent la prise en compte adaptée à la situation du contexte professionnel et favorisent la collaboration avec les différents partenaires. Dans tous les cas, ils ou elles représentent les intérêts de leur propre établissement.
28. Ils ou elles négocient des conventions de prestations avec les différents partenaires.
29. Ils ou elles définissent des mesures pour atteindre les objectifs de l'établissement et veillent à leur mise en œuvre.
30. Ils ou elles s'informent des développements et processus d'organisation, en contrôlent la pertinence pour leur propre établissement et en tirent les conséquences correspondantes.

## **Processus de travail 4: recherche et développement**

### **Processus de travail**

Le développement des domaines technique et médical ainsi que les données législatives et économiques influencent le quotidien professionnel des expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral.

Ils ou elles portent la coresponsabilité du développement de nouvelles méthodes, analyses et algorithmes/ systèmes experts. Ils ou elles collaborent au renouvellement et aux transformations des installations du laboratoire.

Dans la recherche biomédicale ou dans le secteur de l'industrie, ils ou elles portent la coresponsabilité du développement et de l'introduction de nouvelles technologies et appareils.

Ils ou elles collaborent de manière déterminante aux projets de recherche.

### **Compétences**

31. Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral reconnaissent le besoin de modifications et s'informent des développements continus et nouveaux. Ils ou elles organisent les projets ou projets partiels y relatifs et les réalisent en collaboration avec d'autres spécialistes.
32. Ils ou elles sont capables de réaliser et juger une évaluation exigeante y compris l'analyse coûts/bénéfice et de mettre en œuvre les résultats obtenus.
33. Ils ou elles sont capables d'effectuer et présenter un travail scientifique orienté vers la pratique.
34. Ils ou elles interprètent la littérature scientifique, l'évaluent quant à sa pertinence pour le quotidien du travail et appliquent les résultats au laboratoire, de manière ciblée et selon les besoins.
35. Ils ou elles sont capables de reconnaître des développements dans les différentes branches et d'y réagir en adéquation.

## **Processus de travail 5: gestion des connaissances et développement de la profession**

### **Processus de travail**

Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral s'occupent de la formation continue ciblée pour eux- ou elles-mêmes et leur équipe.

Dans leur domaine d'activité, ils ou elles sont compétent-e-s pour la formation et l'information ponctuelles et adaptées aux destinataires, à l'intention des différents acteurs.

Ils ou elles sont responsables de la formation pratique des étudiant-e-s TAB.

Ils ou elles possèdent les connaissances professionnelles nécessaires pour enseigner dans leur domaine spécialisé.

Dans des groupes interdisciplinaires et de spécialistes, ils ou elles représentent les intérêts de l'établissement et de leurs propres connaissances pour optimiser la qualité.

Dans le domaine public, ils ou elles s'engagent pour la profession.

### **Compétences**

36. Les expert-e-s en analyses biomédicales et gestion de laboratoire avec diplôme fédéral évaluent leur propre besoin de formation continue et celui de l'équipe. Ils ou elles évaluent la pertinence des offres et possibilités de formation continue et de développement professionnel et personnel. Ils ou elles prennent les mesures nécessaires pour bénéficier d'offres et de possibilités de formation continue pour eux- ou elles-mêmes et leur équipe. Ils ou elles veillent à l'application de nouvelles connaissances dans le quotidien professionnel.
37. Dans leur domaine professionnel, ils ou elles délivrent des formations adaptées aux interlocuteurs, plus particulièrement pour du personnel hors laboratoire dans le cadre du Point of Care Testing.
38. Ils ou elles introduisent les nouvelles collaboratrices ou nouveaux collaborateurs dans le domaine professionnel choisi, les qualifient et les engagent de manière appropriée dans le cycle professionnel.
39. Ils ou elles créent les conditions nécessaires à la formation des étudiant-e-s dans la pratique.
40. Ils ou elles collaborent avec le prestataire de formation pour des questions relatives à la formation.
41. Ils ou elles forment des étudiant-e-s et apprenant-e-s dans la pratique et effectuent les qualifications.
42. Ils ou elles évaluent des plans de formation de la pratique.
43. Ils ou elles organisent et coordonnent des manifestations pour faire connaître la profession, soigner son image et favoriser la relève.
44. Ils ou elles transmettent des connaissances théoriques et expériences pratiques de leur domaine professionnel, en adéquation avec les interlocuteurs.
45. Ils ou elles sont capables d'apporter leurs connaissances professionnelles dans des groupes spécialisés et manifestations publiques.
46. Ils ou elles sont capables de prendre position dans des affaires de politique sanitaire et professionnelle.